

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00007
Numéro SIREN : 509 708 160
Nom ou dénomination : 5 PROTECTION INCENDIE

Ce dépôt a été enregistré le 08/08/2023 sous le numéro de dépôt 8307

5 PROTECTION INCENDIE
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 11 bis allée des Rousselets
ZA Les Vallières, 77400 THORIGNY SUR MARNE
509 708 160 RCS MEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 1^{er} JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 1^{er} juillet,
A 09 heures,

Les associés de la société 5 PROTECTION INCENDIE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 11 bis allée des Rousselets ZA Les Vallières 77400 THORIGNY SUR MARNE, sur convocation faite par lettre remise en main propre le 15 juin 2023 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Robert PEREZ, en sa qualité de Président de la société FAST HOLDING, Présidente de la Société.

Monsieur Robert PEREZ est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 800 actions sur les 800 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- une copie de la lettre de convocation remise à chaque associé,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Madame Evelyne SAMOEY de son mandat de Directrice Générale Déléguée consécutivement à sa nomination en qualité de Présidente, décide qu'il n'y a pas lieu de nommer un nouveau Directeur Général en remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

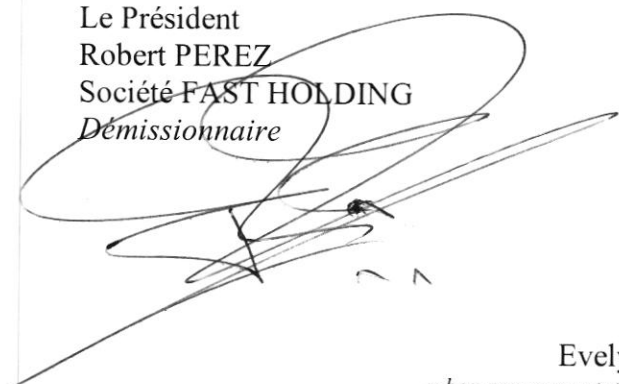
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

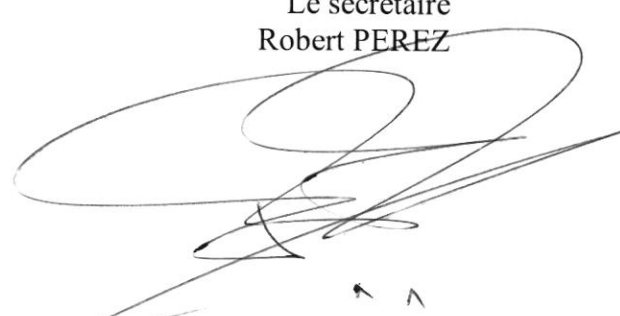
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Robert PEREZ
Société FAST HOLDING
Démissionnaire



Le secrétaire
Robert PEREZ



Evelyne SAMOEY

« bon pour acceptation des fonctions de Présidente »

